

**EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS  
DU  
CONSEIL DU GROUPE DES 11<sup>e</sup> ET 12<sup>e</sup> ARRONDISSEMENTS**

- Séance du Mercredi 20 novembre 2019 -

Présidence de Monsieur Julien RAVIER, Maire d'Arrondissements.

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents **27** membres.

19/132/ECSS

DIRECTION GENERALE ADJOINTE EDUCATION ENFANCE SOCIAL - DIRECTION DE  
L'EDUCATION ET DE LA JEUNESSE - SERVICE DE LA JEUNESSE - Valorisation  
des activités 2019 du Service de la Jeunesse.

19-34722-DEJ

**MONSIEUR LE MAIRE DU 6<sup>ème</sup> SECTEUR SOUMET AU CONSEIL DES 11<sup>ème</sup> ET 12<sup>ème</sup>  
ARRONDISSEMENTS LE PROJET DE DÉLIBÉRATION CI-ANNEXÉ, DONT CE DERNIER  
EST SAISI, POUR AVIS, AVANT PRÉSENTATION AU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL.**

Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur la valorisation des activités 2019 du Service de la Jeunesse dans notre secteur.

Le Service de la Jeunesse a pour mission de mettre en œuvre des programmes éducatifs et des actions de loisirs créatifs en faveur des jeunes marseillais durant les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires.

Ils s'inscrivent dans le thème « Apprentissage citoyen et démocratie de proximité » du plan « Mieux Vivre Ensemble » et portent sur l'apprentissage de l'écocitoyenneté, du respect des valeurs civiques et du renforcement du lien social.

Ainsi toutes les activités qui sont proposées s'attachent à promouvoir les notions d'engagement et d'ouverture aux autres pour contribuer à l'appropriation de comportements citoyens et responsables auprès des jeunes participants.

Dans ce cadre, le Service de la Jeunesse a développé de nombreuses activités sportives, culturelles ou environnementales en 2019 avec différents partenaires, dont les structures sociales réparties sur l'ensemble de la commune.

La délibération n°18/1230/ECSS du 20 décembre 2018 avait prévu la mise en œuvre des activités et la convention cadre à passer avec les associations concernées.

Le présent rapport établit dans son annexe le bilan pour l'année 2019, des actions effectuées en faveur des structures associatives ainsi que leur valorisation

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL DES 11EME ET 12EME ARRONDISSEMENTS  
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES  
VU LA DELIBERATION N°18/1230/ECSS DU 20 DECEMBRE 2018  
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS**

**DELIBERE**

**ARTICLE UNIQUE** Est approuvé le bilan annuel 2019 présentant un montant total de 221 060 Euros (deux cent vingt et un mille soixante Euros) dont 1051,20 Euros (mille cinquante et un Euros vingt cents) annexé à la présente délibération, relatif aux actions en faveur des structures associatives, effectuées dans le cadre des activités proposées par le Service de la Jeunesse.

**Le présent projet de délibération  
mis aux voix a été adopté  
à l'unanimité.**

**Vu et présenté pour son  
enrôlement à une séance  
du Conseil d'Arrondissements**

**Il est donc converti en délibération  
du Conseil des 11ème et 12ème**

**LE MAIRE des 11<sup>ème</sup> - 12<sup>ème</sup> Arrondts  
Julien RAVIER**